



SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril à 18h15

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Président.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				HOURS	Brigitte	X			
SCHILLINGER	Martine	X				BREMOND	Martine	X			
BONESSO	Paul	X				IBANEZ	Marion	X			
CAVALLARO	Sylvie		X		M Schillinger	DURBEC	Valérie	X			
CATALDI	Catherine	X				CAVALIER	Jenifer	X			
MASSOUH	Anne	X				LEURQUIN	Bruno	X			
CHAIX	Jacques	X				GUEMENE	Françoise	X			
LANGLOIS	Maryline	X						14	01	00	

Membres en exercice : 15**Présents : 14**

Absents : 01

Dont :Absents excusés ayant donné **procuration** : 01

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 00

Secrétaire de séance : Paul BONESSO

Délibération n°2026/04/30/05

Objet : Affectation du Résultat 2025

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) établi conjointement par le Maire, Ordonnateur et le Trésorier, adopté pour 2025,**Vu**, le document budgétaire *Compte Financier Unique (CFU)* préalablement transmis aux administrateurs et présenté en séance,**En section d'investissement :****L'exécution retenue pour la section d'investissement en 2025 se porte à hauteur de :**

- 12 391.00 € en dépenses
- 23 891.00 € en recettes

➤ soit un solde d'exécution brut excédentaire sur 2025 en investissement de + **11 500,00 €**.

En intégrant le solde d'exécution reporté n-1 (R001) qui se portait à + **12 306,94 €**, cela porte le solde d'exécution de la section d'investissement à + **23 806,94 €**.

➤ **Il n'y a pas de restes à réaliser (RAR)**,

En section de fonctionnement :

L'exécution retenue de la section de fonctionnement pour 2025 se porte à hauteur de :

- **60 815,67 €** en dépenses,
- **69 957,00 €** en recettes,
- Soit un résultat brut de fonctionnement sur l'exercice 2025 excédentaire en fonctionnement de : + **9 141,33 €**
- En intégrant l'excédent reporté de 2024 (R002), soit **16 927,41 €**, cela nous donne un **résultat brut cumulé** de la section de fonctionnement pour 2025 excédentaire à hauteur de : + **26 068,74 €**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Président du CCAS, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- **Affectation au BP 2026 au R001** (Excédent d'investissement reporté) : + **23 806,94 €**
- **Restes à Réaliser 2025** (En Investissement) : **0,00 €**
- **Besoin de financement de la section d'Investissement** porté au **compte 1068** au BP 2026 : **0,00** (Solde section d'investissement excédentaire)
- **Excédent de fonctionnement reporté au BP 2026 (R002)** : + **26 068,74 €**

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

Vote : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,



Le Maire, Président du
CCAS

E. HUGOU



Le secrétaire de séance,

Paul BONESSO